



ITTO

VINGT-QUATRIEME SESSION
20-28 mai 1998
Libreville, Gabon

DECISION 5(XXIV)

POURSUITE DE LA RATIONALISATION DES TRAVAUX DES COMITES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 4 (XXI) portant constitution d'un Groupe d'experts sur l'organisation des travaux dans le cadre de l'AIBT de 1994;

Rappelant en outre l'article 24 de l'AIBT de 1994 selon lequel l'Organisation opère des activités concernant la politique générale et les projets dans les domaines de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement, de la gestion forestière et de l'industrie forestière, en procédant de manière équilibrée et en intégrant autant que possible les travaux de politique générale et les activités en matière de projets;

Rappelant également les Décisions 4(XXII) et 4(XXIII) demandant la constitution d'un groupe de travail informel pour évaluer les rapports sur les projets et avant-projets en cours et achevés afin d'aider les Comités, et la Décision 7(XXII) qui a défini plus avant les tâches, la composition et les besoins du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets et avant-projets;

Ayant fait un bilan de l'expérience du Groupe de travail informel à sa vingt-quatrième session;

Reconnaissant la nécessité persistante que les Comités examinent l'organisation de leurs travaux, en rationalisent les modalités, et rééquilibrent leur ordre du jour;

Reconnaissant également la nécessité persistante que les Comités reflètent un équilibre approprié entre travaux de projet et élaboration de politiques pour atteindre les objectifs généraux de l'AIBT de 1994;

Décide de:

1. Dissoudre le Groupe de travail informel qui s'est réuni deux fois et a évalué les rapports sur les projets et avant-projets en cours et achevés pour aider les Comités de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement et de la gestion forestière et de l'industrie forestière;
2. Prier le Directeur exécutif d'organiser, avant la vingt-cinquième session du Conseil, une réunion de trois journées au plus, regroupant des membres du Secrétariat, les Présidents des Comités et le Président du Groupe d'experts, pour organiser les travaux et les ordres du jour des Comités afin de faciliter l'examen efficace, à la vingt-cinquième session du Conseil, des points 6,7,8,9 et 10 de l'ordre du jour des Comités respectifs portant sur les avant-projets et les projets. Le mandat est joint en annexe I;
3. Prier les membres de remettre des observations supplémentaires sur la rationalisation des travaux des Comités au Directeur exécutif avant le 31 juillet 1998.

4. Prier le Directeur exécutif de réunir pendant quatre jours avant le 15 septembre 1998, un groupe de huit personnes appartenant à quatre pays producteurs et quatre pays consommateurs, ayant une connaissance intime et l'expérience du fonctionnement du cycle des projets et des travaux de politique générale de l'OIBT, des Comités et du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions d'avant-projets et projets, ainsi que les membres du Secrétariat concernés, pour:
 - envisager des mesures supplémentaires pour le renforcement et la rationalisation des travaux des Comités et du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet, en tenant compte des observations reçues des membres et des Décisions 4(XXI) de 1996 et 4(XXII), 4(XXIII) de 1997, et de leurs annexes respectives; et
 - proposer des moyens de rationaliser les travaux des Comités et d'améliorer l'efficacité du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet;
 - proposer des moyens de renforcer les travaux de politique des Comités.
5. Examiner le rapport de ce groupe à sa vingt-cinquième session dans le but de prendre des mesures immédiates.
6. Prier le Directeur exécutif d'allouer les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de cette Décision à partir du Compte spécial.

ANNEXE

PROJET DE MANDAT POUR LA DECISION 5(XXIV)

1. Aider les Comités à préparer leurs travaux et ordres du jour de la vingt-cinquième session du Conseil;
2. Examiner si les modifications proposées par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des projets et avant-projets ont été opérées de façon adéquate par l'entité soumettante. En ce qui concerne cette tâche, le Groupe sera guidé par les catégories de décisions annexées à la Décision 4(XXIII).
3. Examiner les rapports des avant-projets et des projets en cours avec l'aide du Secrétariat, afin d'identifier les questions qui devraient être mises en exergue au cours des sessions des Comités; et
4. Examiner, avec l'aide du Secrétariat, les rapports des avant-projets et projets achevés, afin d'identifier:
 - ceux pour lesquels une évaluation à posteriori serait profitable;
 - les leçons qui pourraient être utilement appliquées à d'autres projets ou propositions de projet; et
 - leur pertinence à l'égard des politiques générales.
5. Préparer des rapports à l'attention des Comités.

* * *